

Barème taxe sur les salaires en 2010

Actualité législative publié le 22/01/2010, vu 2033 fois, Auteur : SOCIALEA - Gestion de paie

Le barème de la taxe sur les salaires due au titre des rémunérations brutes annuelles versées en 2010 s'établit comme suit :

- 4,25 % jusqu'à 7 491 € sur l'année.
- 8,50 % de 7 491 € à 14 960 € sur l'année.
- 13,60 % au-delà de 14 960 € sur l'année.

L'abattement en faveur des associations est de 5 913 €.

Source : BO 5 L-3-09 du 18 décembre 2009